



décembre 2024

## Les horaires de permanences à la mairie changent

À partir de janvier 2025, la mairie est ouverte au public aux heures suivantes :

- le lundi après-midi, de 14h à 17h
- **le mercredi matin, de 9h à 12h**
- le jeudi matin, de 9h à 12h

## Sites internet

Suivez les actualités et les projets de la commune.

[www.marminiac.fr](http://www.marminiac.fr)



Visitez également le site de la communauté de communes. Vous y trouverez des informations utiles pour votre quotidien.

[www.cc-cazalssalviac.fr](http://www.cc-cazalssalviac.fr)



## Édito...

Cette édition du *Petit Marminiacois* est l'unique de l'année, nous n'avons pas pu en publier une cet été. Néanmoins, le site internet est régulièrement mis à jour et l'équipe municipale espère que vous ne vous êtes pas sentis trop éloignés des actualités communales.

Et il y en a eu, des actualités, cette année. Entre les diverses animations organisées par les associations, les multiples chantiers participatifs, les visites des Limoges pour ses centaines de visiteurs annuels, l'exposition au musée Henri Martin à Cahors des artistes de Benauges, nous avons eu cette année une offre propice à satisfaire tous les goûts, de quoi nous divertir et nous occuper les esprits.

Heureusement que tout cela existe et que nous pouvons nous épanouir sans avoir à parcourir de longues distances. L'accueil réservé pour tous par les bénévoles dévoués des associations est remarquable, c'est ce qui donne de la couleur à la commune et enrichit les liens d'amitié. Au nom des usagers très divers, je renouvelle un grand merci, toujours aussi sincère, à toutes celles et ceux qui donnent de leurs temps et de leur énergie. J'ai à cœur d'étendre cette salutation à toutes les personnes qui s'occupent d'un parent isolé, vulnérable ou malade et qui n'ont peut-être pas beaucoup de temps ou énergie pour sortir et festoyer. Si vous vous sentez isolé, n'hésitez pas à contacter la mairie. Il existe des solutions et nous vous accompagnerons pour chercher la solution la mieux adaptée à votre situation.

Nous avons souvent l'impression de vivre dans un monde fou, mais à notre échelle, nous pouvons encore agir. En tout état de cause, je souhaite pour chacun une année positive en 2025.

Rachel French

**Les vœux du maire** auront lieu à la salle des fêtes comme chaque année. Notez toutefois que l'horaire a changé. Une invitation vous en informant a été glissée dans ce bulletin.

Vous y êtes très cordialement invités pour partager le pot d'amitié du Nouvel An lors de ce moment de convivialité.



Contacts utiles :

Secrétariat de mairie : 05 65 22 83 39 – [marminiac@orange.fr](mailto:marminiac@orange.fr)

Maire : Rachel FRENCH -- 06 98 17 81 63

Première Adjointe : Sabine PEYRIÉ – 06 08 24 48 33

Communauté de communes Cazals-Salviac : 05 65 41 62 40  
[www.cc-cazalssalviac.fr](http://www.cc-cazalssalviac.fr)

Offices de tourisme Cazals-Salviac : 05 65 37 02 63 / 05 65 22 88 88

## Un deuxième composteur communal

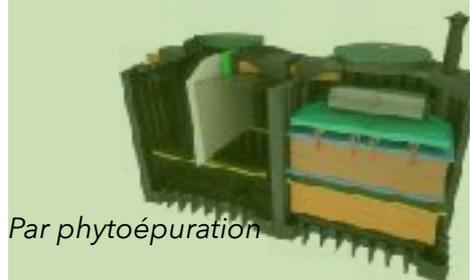
L'automne dernier, un conteneur a été construit rapidement à partir de palettes pour retenir les feuilles tombées sur le pré Lacoste. Ce conteneur a été adopté par des habitants pour devenir un composteur. Il a été décidé donc de bénéficier de l'offre faite par le SYMICTOM de financement de trois conteneurs conçus pour le compostage.

Le premier destiné aux déchets de cuisine, le second à la matière sèche, qui doit être rajoutée en quantité égale aux déchets, et le troisième pour la maturation, à la fin du processus de compostage.

L'installation de ces bacs aura lieu dans les prochains jours sur l'emplacement de l'ancien composteur de fortune. N'oubliez pas qu'il est désormais obligatoire pour tous de composter nos déchets de cuisine.



Assainissement par fosse septique



Par phytoépuration

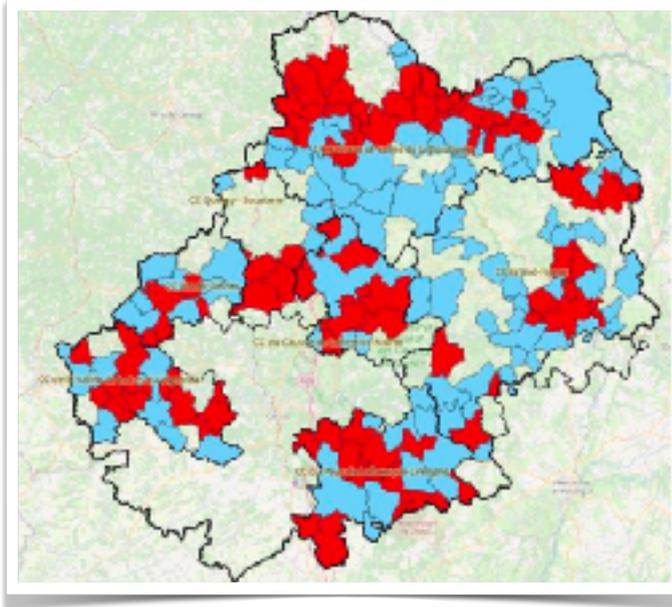


## Téléphonie : l'arrêt programmé du cuivre

Le processus national d'enlèvement des lignes cuivres est en cours. Il a déjà commencé dans notre département. La carte ci-dessous indique en rouge 83 communes qui verront le retrait du cuivre en janvier 2027. En bleu, on voit les 99 communes qui ont reçu l'information cette année et qui font partie de la tranche suivante de retrait des lignes cuivre. La dernière tranche sera annoncée l'an prochain.

La fibre optique pour téléphone et internet a été déployée sur toute la commune de Marminiac entre 2018 et 2021, même s'il reste trois propriétés sur la commune qui ne sont pas encore raccordables à cette technologie très haut débit. Par ailleurs, tous les foyers marminiacois n'ont pas décidé de passer à la fibre.

Les statistiques fournies par Orange affirment que pour le moment, en moyenne pour le Lot, seulement 30% des foyers y ont souscrit.



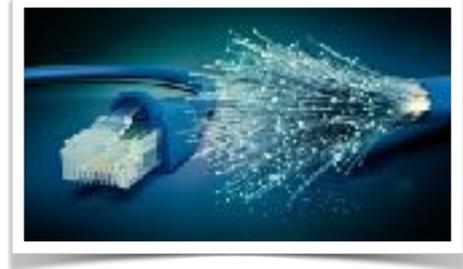
Attention, la téléphonie par cuivre cessera de fonctionner au 1er janvier 2028. D'ici-là, les foyers qui ne sont pas encore raccordés à la fibre devront initier les démarches pour le faire ou trouver une autre solution.

La mairie reste disponible pour conseiller et accompagner administrativement les foyers qui en auront besoin.

## Pourquoi paie-t-on 12 € chaque année au SPANC ?

Le SPANC, c'est le Service Public d'Assainissement Non-Collectif. C'est la communauté de communes qui en a la compétence mais qui a délégué sa gestion au SYMICTOM, chargé du contrôle réglementaire et obligatoire des installations d'assainissement non collectif. Toutes les habitations non raccordées à l'assainissement collectif du bourg de Marminiac reçoivent une facture annuelle du Trésor Public, vers le mois de juin, d'un montant de 12 €. Le titre de cette facture indique que c'est pour la vérification de bon fonctionnement et d'entretien de notre fosse septique ou système d'assainissement individuel. Et pourtant, il n'y a pas de vérification tous les ans. Alors, qu'en est-il de cette facture ?

En réalité, la visite du technicien est facturée à 120 €, et l'inspection se fait tous les dix ans. Nos 12 € annuels font partie d'un échancier décennal, ce qui permet de rendre accessible pour tous ce service obligatoire.



## État civil

### Naissance :



le 23 juillet, Damarys LANGLOIS

### Mariages :



le 8 juin, Djilali BARKA et Alicia RAMES

le 14 juin, Anthony SORRIAUX et Juliette DOUFFET

### Décès :



le 18 juillet, David MONTEIL

le 7 août, Olivier CERVELLIN

le 20 août, Anna CERVELLIN

le 23 août, Françoise LACAZE, veuve MOLINIÉ

le 5 novembre, Denise CLUZEL épouse LASCoux

le 27 novembre, Alexis MAISONNEUVE

le 13 décembre, René MARTEL

## Le PLUi - où en est-il ?

Le PLUi, ou Plan Local d'Urbanisme intercommunal, est toujours en cours d'élaboration, avec des réunions très régulières pour les maires et leur binôme, accompagnés par le service d'urbanisme de la CCCS et le cabinet d'urbanisme, Cittànova.

Le grand point de tension actuelle est, comme vous pouvez vous en douter si vous suivez l'actualité en matière d'urbanisme, la loi de zéro artificialisation nette, ou ZAN. Nous en avons déjà parlé, dans l'édition du bulletin de juillet 2023. À l'époque, nous ne savions toujours pas si nous pourrions prétendre à une surface constructible, au vue de la loi qui ne permettait que la moitié de la superficie artificialisée entre 2011 et 2021. Cette loi très injuste et inégale pénalisait les communes qui avaient fait preuve de sobriété et permettait l'étalement des agglomérations urbaines de forte expansion. Le gouvernement a alors modifié la distribution de superficie constructible pour permettre à chaque commune au moins un hectare. Et c'est là où nous en sommes encore.

Si nous sommes tous conscients des enjeux environnementaux et le besoin de sobriété, on est également conscient de la difficulté de réconcilier un territoire dynamique avec un manque cruel d'habitations et, en raison de l'espace très réduit constructible, l'obligation de choisir entre la réservation de terrains pour la construction d'équipements ou pour des résidences.

Maintenant le nouveau gouvernement commence à revenir sur cette loi ZAN extrêmement rigide. Si c'est parce qu'ils compatissent avec la question de la ruralité ou pour d'autres raisons, on ne peut savoir. Nous restons aux aguets pour savoir si, avant l'achèvement de notre document d'urbanisme la loi ne changerait pas. Et si c'est le cas, si, après de très nombreuses d'heures passées à étudier, à comprendre, à débattre et à trouver un consensus, il serait même possible, de modifier notre document. Entre-temps, pour citer l'Association des Maires de France, voilà encore une situation où les maires sont « à portée de baffes » pour quelque chose qui est très largement hors leur pouvoir.



## Les consignes de tri des emballages, simple comme bonjour

Il peut encore arriver de se poser la question face à ses poubelles : à mettre au tri ou dans les ordures ménagères ?

Pour avoir sa réponse, voici la SEULE question à se poser : **Est-ce un emballage ?**

Si oui = à déposer dans le bac de tri jaune/vert

Si non = une autre solution est à trouver (ordures ménagères, composteur ou déchèterie pour les déchets dangereux).

Seuls les emballages du quotidien (de la maison) sont à déposer dans le conteneur de tri sélectif. Pour les emballages de produits dangereux (bricolage, peinture, huile mécanique, insecticide...), direction la déchèterie !

L'erreur souvent constatée est de raisonner par matière ! Le conteneur jaune/vert ce n'est que pour les emballages, et rien que pour les emballages !

En cas de doute, n'hésitez pas à consulter le mémo tri qui est livré avec ce bulletin, ou à contacter INFO TRI au Syded du lot : 05 65 21 61 62.

Vous pouvez également trouver des mémos tri à jour à la mairie.



## Projets communaux

### La maison Garry

Le projet de la maison Garry est terminé et le lieu a déjà rencontré un grand succès auprès des

locataires éphémères qui y ont séjourné. En toute simplicité mais sans être dénuée d'un certain cachet, cette maison se loue pour la modeste somme de 15 € par personne et par nuit. Il faut faire le ménage avant de partir et il faut apporter son propre linge de lit. Sinon, la maison est équipée et très confortable. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Sandrine à la mairie.

### Le pré Lacoste

Si vous vous promenez du côté du pré Lacoste vous verrez que l'aire de pique-nique est installée et que, juste à côté, il y a l'aire de jeux. Pour les tout jeunes sportifs il y a deux balançoires, l'une classique, et l'autre à bascule. Pour les plus grands, il y a du tennis de table (apportez votre raquette et vos balles). Il y aussi quelques bancs, où vous pourrez vous reposer après une bonne promenade. Des poubelles pour le recyclage seront en place très bientôt. D'ici là, nous vous remercions de faire un geste éco-responsable et d'amener ces déchets chez vous.



## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

	DÉPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE 2022 (Fonctionnement)		217 439,06 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2022 (Investissement)	32 521,02 €	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	199 163,55 €	257 549,05 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	96 978,99 €	60 336,92 €
RESTES À RÉALISER au 31/12/2023	32 001,77 €	
<b>TOTAL</b>	<b>360 665,33 €</b>	<b>535 325,03 €</b>
RÉSULTAT		174 659,70 €

### Dépenses

Reports inv. 2022	32 521,02 €
Restes à réaliser 2023	32 001,77 €
Section d'Investissement	96 978,99 €
Section de Fonctionnement	199 163,55 €

### Recettes

Section d'Investissement	60 336,92 €
Section de Fonctionnement	257 549,05 €
Reports 2022 (Fonctionnement)	217 439,06 €

## Les Subventions aux Associations 2024

Le Bocal - tiers-lieu associatif : 1000 €

APE Côté Cour (parents d'élèves du RPI) : 150 €

École des Métiers (Cahors) : 80 €

Entente Football Cazals-Montcléra : 300 €

Musée de la Résistance et de la Déportation : 30 €

Restos du Cœur Cazals : 150 € de dons en nature (denrées alimentaires)

Refuge Canin Lotois : 100,00 €

Pompiers de Salviac : 150,00 €